

TRANSPORTS EN COMMUN, ETC.

Vive la gratuité !

Raymond Klein

Le plaidoyer de Paul Ariès en faveur de la gratuité donne du grain à moudre sur le plan théorique. Mardi prochain, les sceptiques pourront l'interroger sur les possibilités pratiques au Luxembourg.

En annonçant l'introduction de la gratuité des transports en commun, le gouvernement bleu-rouge-vert ne s'est pas fait que des ami-e-s. Surprise, ce ne sont pas des lobbyistes du patronat ou des idéologues libéraux qui ont critiqué la mesure - elle était même mentionnée dans le programme électoral du DP, comme d'ailleurs du LSAP. Non, c'est le parti Déi Gréng et le ministre des Transports François Bausch qui ont fait la fine bouche - sans oser remettre en question l'idée. Et, de manière inattendue, de larges franges de la gauche, notamment les syndicats de cheminot-e-s, ont jugé la mesure inopportune. La gratuité mal aimée par les sensibilités rouges et vertes, quel paradoxe ! Notons tout de même que, au sein de ces sensibilités politiques, Déi Lénk défend de manière conséquente la gratuité des transports en commun, comme le fait depuis longtemps... le woxx.

Une idée rouge et verte

La conférence sur la gratuité de Paul Ariès, à l'Altrimenti le 19 février, permettra peut-être de relancer le débat théorique. Le politologue français, proche des courants décroissantistes de gauche, a publié en 2018 le livre « Gratuité vs capitalisme ». Rappelons qu'il avait présenté en 2016 son « Histoire politique de l'alimentation » au Luxembourg, ce qui avait donné lieu à une interview dans le woxx 1392.

On peut compter sur Ariès pour rétablir le fait que la gratuité est une idée « rouge et verte », au sens des idéaux politiques qui sont les siens. Dans son livre, le politologue avance en tout cas des arguments en faveur de la gratuité en général qui vont bien plus loin que les justifications de notre gouvernement actuel (ça ne coûte pas cher, c'est une mesure sociale). À côté de nombreux exemples concrets, Ariès explore aussi les fondements philosophiques de la gratuité comme antithèse de la marchandisation et va jusqu'à la lier aux projets de revenu d'existence (« Grondakommen »).

Plus terre à terre, l'un des 32 chapitres du livre est justement consacré à la gratuité des transports en commun. Pour Ariès, cette mesure relève du « droit à la ville, dans cette période d'explosion de la population urbaine et de la gentrification systématique ». Pour une partie de la population, les prix, mais aussi les déficiences des infrastructures des transports en commun représentent un obstacle à la mobilité, pourtant vitale quand on loge loin des centres. Clairement, « il ne s'agit pas de supprimer la billetterie sans en profiter pour transformer le service ». Notons que la plupart des améliorations souhaitables énumérées par Ariès sont déjà réalisées ou envisagées au Luxembourg.

En plus de contribuer à l'égalité, la gratuité des transports en commun serait « super écolo ». En effet, les expériences de municipalités en France et ailleurs montrent qu'elle entraîne surtout un développement des déplacements « non contraints », notamment les samedis et pendant les va-

cances scolaires, améliorant le taux de remplissage des bus. Ariès évoque aussi l'expérience d'Aubagne, où les réticences initiales des salarié-e-s (du type « ce qui ne coûte rien ne vaut rien ») se sont dissipées avec le temps.

Des îlots de gratuité

Enfin, la manière dont la gratuité est souvent financée en France devrait plaire aux plus à gauche de ses détracteur-trice-s : le « versement transport » prélevé auprès des entreprises. On peut imaginer qu'une variante combinant cette taxation avec des exemptions pour les entreprises qui renoncent au « tout voiture » pourrait aussi séduire les sceptiques dans la mouvance écolo luxembourgeoise.

Pour Paul Ariès, la gratuité est un « gros mot », mais un gros mot dont on s'arme pour contrer les « mots-poisons » du capitalisme « qui empêchent de penser ». L'auteur prend soin de situer son propos dans une perspective historique, celle du combat entre marchandisation et démarchandisation, entre capitalisme et gratuité. Pour ensuite aligner 11 chapitres consacrés à des cas particuliers de gratuité, allant de la gratuité des toilettes publiques jusqu'à celle du « beau ».

La manière dont Ariès aborde l'écologie est exemplifiée par le chapitre consacré à l'eau. Il dénonce vivement l'eau-marchandise, émanation de la logique capitaliste. Et lui oppose une eau gratuite, mais « pas pour n'importe quel usage », précise-t-il. En fait, il plaide pour une tarification progressive, comportant une part de gratuité, et dont les modalités

seraient fixées par les communautés locales.

Plus généralement, Ariès rejette le principe « utilisateur-payeur » dans des domaines comme l'eau, subterfuge pour imposer une logique marchande, alors qu'on peut très bien avoir recours à un financement par la fiscalité générale plutôt que par une tarification des biens consommés. Dans le chapitre « Sauver le climat, pas le système ! », l'auteur fustige la tendance à donner une valeur monétaire à des biens et services environnementaux. À ses yeux, « puisque le capitalisme, fondé sur la marchandisation, est la cause du collapsus programmé, il ne saurait être, en même temps, le remède ».

Haro sur l'« utilisateur-payeur » !

Ariès rejette le malthusianisme et l'ascétisme écolo, mais il ne s'en remet pas pour autant aux fantasmes d'abondance si prisés par les politicien-ne-s vert-e-s et par les utopistes gauchistes. Le chapitre consacré aux fondements économiques de la gratuité est ainsi intitulé « La gratuité débarrassée du prix, pas du coût ! ». L'auteur considère qu'il faudra, crise écologique et climatique oblige, faire des arbitrages au niveau de la mise à disposition des biens. Néanmoins, il insiste sur le fait que la gratuité peut être économiquement efficace, exemples à l'appui.

Au-delà des cas particuliers, Ariès met en avant « quatre principes de base de la gratuité ». Tout d'abord, celle-ci doit être conçue non pas comme une exception, mais comme ayant vocation à devenir la règle.

AVIS



« GRATUITÉ VERSUS CAPITALISME » DE PAUL ARIÈS, LAROUSSE

L'auteur insiste sur l'importance de ne pas la limiter selon des logiques comme celle, souvent évoquée au Luxembourg, de la sélectivité sociale. Ensuite, Ariès rappelle que « demain on ne raser pas gratis », que la gratuité sera celle du bon usage, pas celle du mésusage. En troisième lieu, la gratuité doit être un vecteur de transformation des produits et des usages, en évitant de simplement rendre gratuites des marchandises. Enfin, Ariès souligne le lien intime entre gratuité et démocratie participative, la collectivité ayant un droit d'inventaire sur la production et sur les mécanismes de distribution.

Mieux que le « Grondakommen » ?

Dans le chapitre « La gratuité, bien mieux que le revenu d'existence ! », ce dernier n'est nullement mis au pilori par Paul Ariès. L'auteur passe en revue plusieurs modèles concrets qui sont actuellement débattus en France. Mais pour lui, « la grande erreur des partisans du revenu universel est d'en faire une réponse à la crise (hypothétique) du travail ». L'auteur considère que la crise systémique est d'abord celle de la marchandisation. Il souligne également que rien ne garantit « que les sommes versées seront utilisées pour des produits à forte valeur ajoutée écologique, sociale, démocratique ». Face aux défis actuels, Ariès plaide plutôt pour une « dotation individuelle d'autonomie », dont la majeure fraction ne serait pas monétaire, mais prendrait la forme d'un accès libre à des biens - la gratuité serait « un revenu d'existence démonétarisé ».

Clairement, Ariès va bien au-delà des questions pratiques de la gratuité et n'hésite pas à se frotter à des questions d'économie politique et de philosophie. Ainsi il développe les effets néfastes de la logique de l'homme œconomicus, notamment dans la fameuse théorie de la « tragédie des communs ». L'auteur explique aussi comment des concepts comme la gratuité ou les biens communs doivent être construits collectivement. Il prône même un dépassement de l'opposition entre droits-libertés et droits-créances.

En somme, « Gratuité vs capitalisme » est un livre qui tient ses promesses. Si le détail des argumentations ne convainc pas forcément sur l'ensemble des nombreux points avancés, les développements de Paul Ariès sont toujours une source d'inspiration à la réflexion et sont de surcroît très bien formulés. Ayant assisté à la conférence de 2016, nous pouvons affirmer que l'auteur est également bon orateur. Et comme toujours lors de ces conférences de midi organisées par Etika, on pourra débattre avec l'invité - même, et surtout, si on n'est toujours pas convaincu-e que la gratuité est une idée de gauche.

Conférence-déjeuner
« La gratuité est révolutionnaire »
par Paul Ariès
Mardi 19 février 2019 à 12h15
à la salle Rheinsheim à l'Altrimenti
5 avenue Marie-Thérèse, Luxembourg
Organisation : etika et Attac
Inscription : events@etika.lu
avant le 17 février

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

Vacance de poste

Le Service de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance se propose d'engager

un chargé de cours théorique (m/f) ingénieur électronique
Réf. : CNFPC Esch-201902-INEL
à tâche complète à durée indéterminée
pour les besoins du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) d'Esch-sur-Alzette
à partir du 1er septembre 2019

Profil souhaité pour le chargé de cours (m/f) IN :

- Ingénieur en électronique avec diplôme de master

Exigences :

- Parfaite maîtrise des langues administratives du pays (L-F-D) tant à l'écrit qu'à l'oral,
- sens de la responsabilité.

Des connaissances en KNX sont un avantage.

Les personnes désireuses de postuler adresseront leur candidature **jusqu'au 25 mars 2019 au plus tard** au Service de la formation professionnelle, à l'attention de Mme Véronique Schaber, Directrice à la formation professionnelle, 29 rue Aldringen, L-2926 Luxembourg.

Les candidatures seront accompagnées des pièces suivantes :

- une copie du diplôme ou certificat sanctionnant les études accomplies ;
- certificat d'affiliation ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- un extrait récent du casier judiciaire.

Pour toutes informations supplémentaires, prière de contacter M. Jean-Claude Binsfeld, chargé de direction du CNFPC d'Esch-sur-Alzette (tél. : 55 89 87-1).

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : travaux

Ouverture le 05/03/2019 à 10:00.

Lieu d'ouverture : Administration des bâtiments publics, 10, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Intitulé :

Travaux de consolidation d'un mur d'enceinte à exécuter dans l'intérêt du château de Hollenfels

Description :

Consolidation du mur de soutènement du jardin nord-est :
- travaux de terrassement et drainage
- travaux de maçonnerie
- travaux de stabilisation

La durée prévisible du marché est de 80 jours ouvrables à débiter pour le 2e semestre 2019.

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900146 sur www.marches-publics.lu : 07/02/2019